

Zeitschrift: Das Werk : Architektur und Kunst = L'oeuvre : architecture et art
Band: 21 (1934)
Heft: 11

Rubrik: Chronique genevoise

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

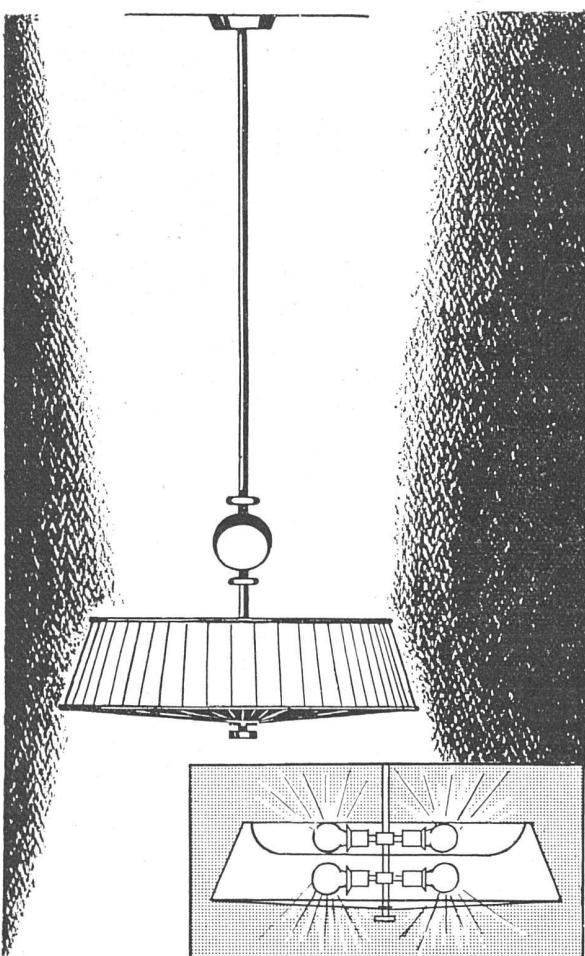
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Schon lange suchten Sie diese Lampe

Indirekte Raumbeleuchtung, verbunden mit direkter Tischbeleuchtung! Die EBERTH 5680, die in jeder Grösse und Ausführung geliefert werden kann, sollten Sie sich unbedingt zeigen lassen.

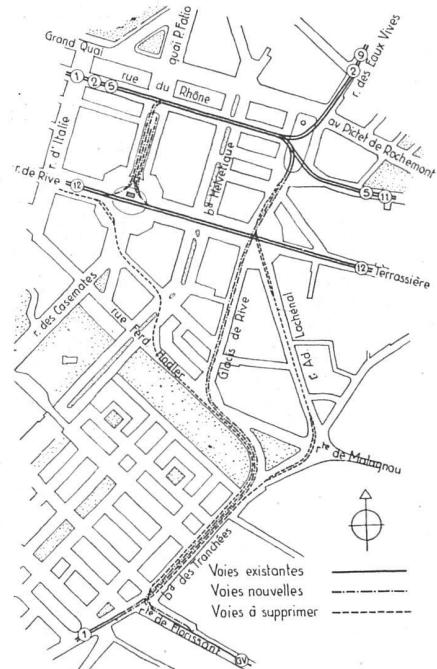
Paul Eberth & Co.

Chronique genevoise

Une amélioration du réseau des trams genevois

Le réseau genevois des trams qui est le plus étendu de nos villes suisses à cause du grand développement de ses lignes rurales, sera prochainement bien amélioré sur un point d'une certaine importance:

La ligne Genève-Veyrier, qui passe par les meilleurs quartiers de résidence de la banlieue, est exploitée par une compagnie indépendante de la Compagnie Générale des Tramways Electriques (C. G. T. E.) qui possède presque tout le réseau genevois.



Dès 1931, un contrat de communauté de direction est intervenu entre ces deux sociétés privées, la C. G. T. E. étant financièrement fortement intéressée au Genève-Veyrier (G. V.). Sitôt cet accord conclu, la C. G. T. E. a fait établir un projet général de modification du réseau dans la région située entre le Boulevard des Tranchées et le Cours de Rive. L'ensemble de cet aménagement est reproduit dans le plan ci-dessus; les caractéristiques en sont les suivantes:

1. Introduction de la ligne G. V. dans le réseau de la C. G. T. E. par raccordement à la ligne ceinture No. 1.
 2. Amélioration considérable du tronçon sur le Boulevard des Tranchées qui présente actuellement un certain danger pour la circulation.
 3. Transfert de la ligne ceinture No. 1 de la rue Adrien Lachenal aux Glacis de Rive, d'où diminution de pente de 74 ‰ à 60 ‰ et par conséquent plus grande facilité d'exploitation.
 4. Transformation de la station de départ de la rue

Pierre Fatio en liaison avec un refuge central et pavillon-abri sur le carrefour de Rive. Cette station est le point de départ des lignes rurales No. 9, Genève-Hermance, et No. 11, Genève-Chevrier et deviendra également départ de la ligne Genève-Veyrier.

5. Cession par le G. V. au domaine public, pour être incorporée à la chaussée, de la tranchée des voies sur la rue Ferdinand Hodler.

Il ne nous est pas possible d'entrer ici dans le détail de toutes les transformations et de signaler tous les avantages de cette amélioration, mais c'est avec un certain plaisir que nous saluons l'issue de pourparlers qui durent depuis 1930. En opposition au point de vue du Département des Travaux Publics, la Ville de Genève estimait à cette époque que ces travaux devaient incomber à la C. G. T. E. et qu'elle n'avait donc à participer à cette transformation que dans une très faible mesure. Elle a fort heureusement changé d'opinion en reconnaissant le caractère d'intérêt général que présentaient ces projets et, en date du 31 août 1934, le Conseil Municipal a pris un arrêté sur la proposition du Département des Travaux Publics, allouant la somme de frs. 271 000.— à titre de contribution de la Ville de Genève.

Le coût total des travaux s'établit comme suit:

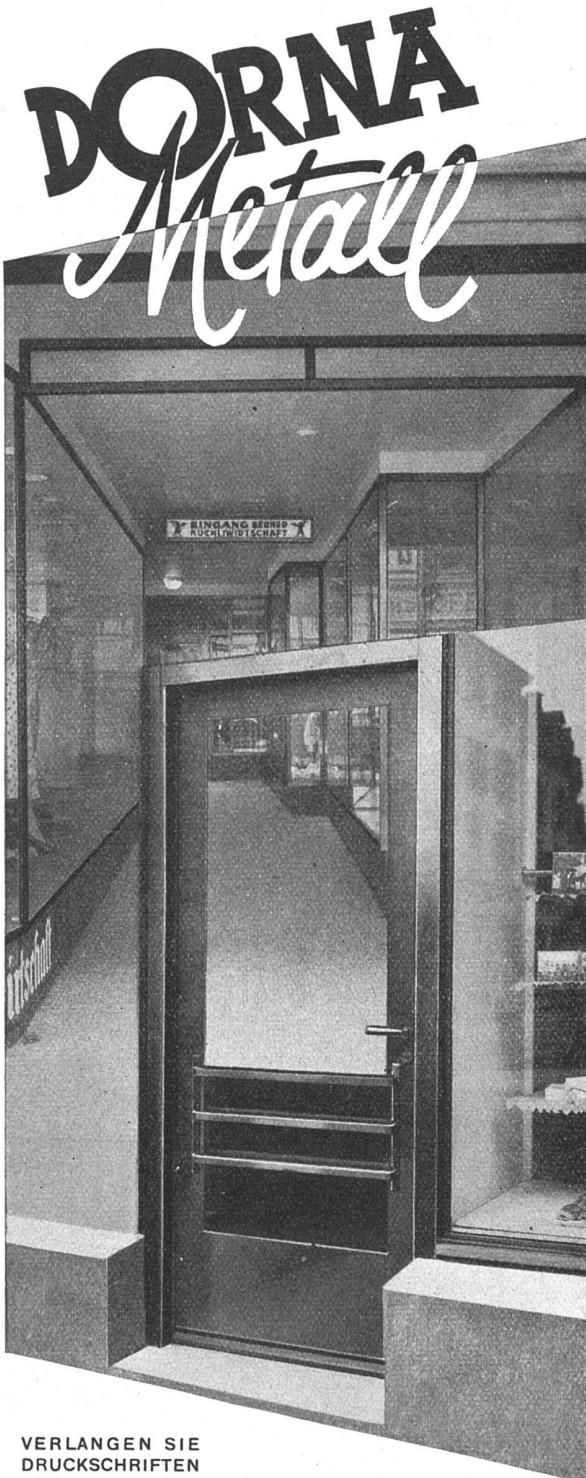
Contribution de l'Etat de Genève	frs. 153 000.—
Contribution de la Ville	271 000.—
Contribution de la C. G. T. E.	43 000.—
Coût des travaux d'installation supportés par la C. G. T. E.	300 000.—
Coût des transformations et installations des Services Industriels à la charge de ces derniers	40 000.—
	frs. 807 000.—

Comme on le voit, il s'agit de travaux d'une certaine importance qui contribueront notablement au développement des quartiers de Florissant et Conches. En effet, d'après les renseignements que nous possédons, la C. G. T. E. a l'intention d'établir à part le Service rural Genève-Veyrier, un service Conches-Cornavin qui facilitera la communication avec le centre urbain de quartiers jusqu'ici insuffisamment reliés à la ville.

A propos d'une fête de musique

Dans la conclusion des notices parues dans le No. 10 de «Das Werk» au sujet des dispositions qui pourraient être prises pour constituer à Genève une réserve de matériel de fêtes, on nous prie de signaler que cette mesure a été appliquée à cette occasion. En effet, le Département des Travaux Publics a contribué pour une certaine somme à la confection des décos de la fête de musique afin que ce matériel fût suffisamment résistant pour une utilisation ultérieure. Voici donc une mesure de sage administration; c'est tout ce que demandent les contribuables!

MODERN UND ZWECKMÄSSIG BAUEN MIT



VERLANGEN SIE
DRUCKSCHRIFTEN

METALLWERKE A. G., DORNACH